



# EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

OBJET DE L'ARRETE : n° 2022

**Risque d'effondrement de la rue. Arrêté réglementant la circulation**

Le maire de la commune d'Azé,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route,

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière,

CONSIDERANT le communiqué le risque d'effondrement d'une partie de la rue d'Epuisay,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de règlementer le stationnement et la circulation dans les secteurs de la commune présentant le risque d'effondrement,

## ARRETE:

**Article 1<sup>er</sup>:** Afin d'éviter tout risque d'accident en cas d'un éventuel effondrement d'une partie de la voirie, les rues suivantes du village seront barrées et interdites à la circulation :

- Rue d'Epuisay au niveau de l'intersection avec les rues de la Margotterie et rue des Vergers;

A l'intérieur de ce périmètre sécurisé, il est interdit de laisser stationner les véhicules.

**Article 2:** Les services municipaux mettront en place les barrières et panneaux matérialisant ces interdictions.

**Article 3:** Une déviation sera mise en place pour les véhicules venant de la rue d'Epuisay comme suit : Rue du 8 Mai et rue du 11 Novembre.

Pour les véhicules voulant se rendre rue des vergers, il conviendra d'emprunter la rue de la Varenne et la rue des Marronniers.

La rue des Vergers sera barrée à hauteur du gymnase, sauf pour les riverains habitants rue des Vergers. La rue des vergers sera mise en double sens avec une priorité des véhicules venant de la rue des Marronniers.

La rue d'Epuisay sera barrée à hauteur de l'impasse Saint Pierre et de la rue du 8 Mai, sauf pour les riverains.

**Article 4 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

**Article 5:** Le directeur général des services, la gendarmerie de Montoire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le commandant de la gendarmerie de Montoire et publiée en mairie.

Fait à AZE,  
Le 16/05/2022

Po/Le Maire,

A circular official stamp of the Mayor of Azé, Loir-et-Cher, is overlaid with a handwritten signature in black ink. The signature appears to be "Maryvonne Boulay".

Maryvonne BOULAY

